

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 044-264402025-20240328-2024_02-DE

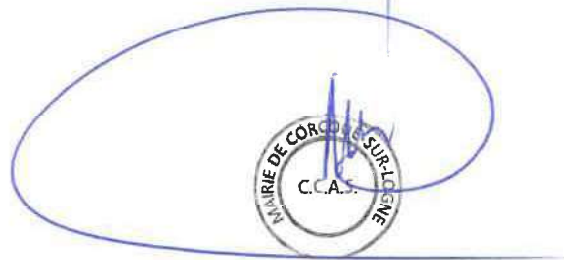
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme.

Fait à CORCOUE SUR LOGNE, le 29 mars 2024.

**Le Président,
Claude NAUD.**



Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 044-264402025-20240328-2024_3-BF

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 339.20 €
Recettes	0.00 €
Résultat de l'exercice	- 1 339.20 €
Solde antérieur	43 407.21 €
Solde d'exécution d'investissement	42 068.01 €
RESTES A REALISER	
Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €
BESOIN EN FINANCEMENT	0.00 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration approuve à 13 voix, le compte administratif 2023.

Pour extrait conforme.

Fait à CORCOUE SUR LOGNE, le 29 mars 2024.

**Le Président,
Claude NAUD.**



INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 339.20 €
Recettes	0.00 €
Résultat d'investissement 2023	- 1 339.20 €
Excédent d'investissement reporté N-1	43 407.21 €
SOLDE D'EXECUTION CUMULE	42 068.01 €
<i>Reste à réaliser :</i>	
Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €
Solde RESTE A REALISER	0.00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CORRIGE	42 068.01 €

AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	
Au compte 1068 – section d'investissement	0.00 €
Report en fonctionnement R002	42 068.01 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration approuve à 13 voix l'affectation du résultat 2023.

Pour extrait conforme.

Fait à CORCOUE SUR LOGNE, le 29 mars 2024

**Le Président,
Claude NAUD.**





N°2024_5

C.C.A.S. de CORCOUE SUR LOGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE CORCOUE SUR LOGNE**

SEANCE DU 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars, à dix-huit heures trente,
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social de Corcoué-sur-Logne dûment convoqué le vingt-et-un mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la Vice-Présidence de Madame OREVE Marie-Josèphe.

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

Présents : Monsieur BRETIN Daniel, Madame BROSSAUD Danièle, Monsieur CHOBLET Fernand, Madame CORNIET Tiphonie, Monsieur GRELIER Olivier, Madame GUIHARD Nathalie, Monsieur MENANTEAU Gaël, Madame MORISSEAU Marie Agnès, Madame NOUVEAU Celine, Madame OREVE Marie-Josèphe et Monsieur PELTIER Gérard.

Excusés : Monsieur AUZANNEAU Marc, Madame DALLAVALLE Gisèle et Monsieur Claude NAUD.

Absent : Monsieur MOIRAUD Eric.

A donné pouvoir : Monsieur AUZANNEAU Marc à Monsieur BRETIN Daniel et Madame DALLAVALLE Gisèle à Madame OREVE Marie-Josèphe.

La Vice-Présidente, Madame OREVE Marie-Josèphe, déclare que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du Code général des Collectivités Territoriales étant remplie, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L-2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. GRELIER Olivier est désigné secrétaire de séance.

<<<<<<<<>>>>>>>>>>>>

Objet de la délibération : Approbation du budget 2024.

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Madame Marie-Josèphe OREVE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu le compte administratif 2023,

Après avoir pris connaissance des propositions de budget primitif 2024 du budget CCAS, lequel peut se résumer ainsi :

CHAPITRE	LIBELLE	VOTE
----------	---------	------

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

011	Charges à caractère général	19 127, 40 €
-----	-----------------------------	--------------

65	Autres charges de gestion courante	5 400,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		24 527, 40 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

002	Résultat de fonctionnement reporté	24 027,40 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	500,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		24 527, 40 €

SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES

21	Immobilisations corporelles	42 068,01 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		42 068,01 €

SECTION D'INVESTISSEMENT– RECETTES

001	Excédent d'investissement reporté	42 068, 01 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		42 068, 01 €

Le Conseil d'administration à l'unanimité adopte le budget primitif 2024 tel que présenté ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Fait à CORCOUE SUR LOGNE, le 29 mars 2024.

Le Président,
Claude NAUD.



N°2024_6

C.C.A.S. de CORCOUE SUR LOGNE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE****DE CORCOUE SUR LOGNE****SEANCE DU 28 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars, à dix-huit heures trente,
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social de Corcoué-sur-Logne dûment convoqué le vingt-et-un mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la Vice-Présidence de Madame OREVE Marie-Josèphe.

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Présents : Monsieur BRETIN Daniel, Madame BROSSAUD Danièle, Monsieur CHOBLET Fernand, Madame CORGNIET Tiphanie, Monsieur GRELIER Olivier, Madame GUIHARD Nathalie, Monsieur MENANTEAU Gaël, Madame MORISSEAU Marie Agnès, Madame NOUVEAU Celine, Madame OREVE Marie-Josèphe et Monsieur PELTIER Gérard.

Excusés : Monsieur AUZANNEAU Marc, Madame DALLAVALLE Gisèle et Monsieur Claude NAUD.

Absent : Monsieur MOIRAUD Eric.

A donné pouvoir : Monsieur AUZANNEAU Marc à Monsieur BRETIN Daniel et Madame DALLAVALLE Gisèle à Madame OREVE Marie-Josèphe.

La Vice-Présidente, Madame OREVE Marie-Josèphe, déclare que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du Code général des Collectivités Territoriales étant remplie, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L-2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M GRELIER Olivier est désigné secrétaire de séance.

<<<<<<<<>>>>>>>>

Objet de la délibération : Demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet Conférence des Financeurs : Organisation d'actions à destination des personnes âgées, isolées et/ou en rupture sociale.

Vu les projets du CCAS pour l'année 2024.

Vu le coût estimé à 29 457 € des actions envisagées dans le cadre de l'appel à projet.

Vu le budget du Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2024.

Le Centre Communal d'Action Sociale sollicite auprès de la Conférence des Financeurs une subvention d'un montant de 12 000 € soit 40,74% du projet sur le plan prévisionnel suivant :

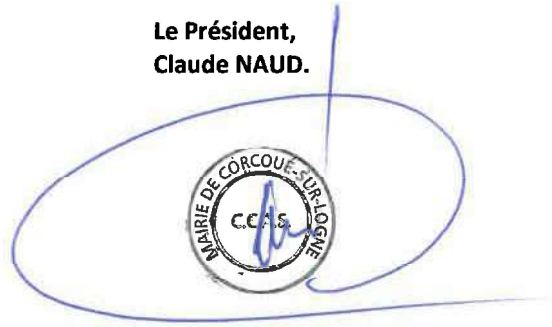
DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant	Financeurs	Montant	Taux
Achat	1 900 €	Département	12 000 €	40,74 %
Services extérieurs	2 000 €	CCAS	17 457 €	59,26 %
Autres services extérieurs	3 450 €			
Charge de personnel	22 107 €			
TOTAL	29 457 €	TOTAL	29 457 €	100 %

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Donne son accord pour la réalisation du projet « *Organisation d'actions à destination des personnes âgées, isolées et/ou en rupture sociale* » d'un montant prévisionnel de 29 457 €
- Sollicite auprès de la Conférence des Financeurs (Département de Loire-Atlantique) une subvention de 40,74 % du montant du projet soit une subvention d'un montant de 12 000 €.

Fait à CORCOUE SUR LOGNE, le 29 mars 2024.

**Le Président,
Claude NAUD.**



The image shows a circular official stamp of the 'MAIRIE DE CORCOUE-SUR-LOGNE' with 'CCAS' in the center. A blue ink signature, which appears to be 'Claude Naud', is written over the stamp. The signature is enclosed within a large, loopy blue oval that extends to the right of the stamp.